

**PROJET D'ARRETE PREFECTORAL PORTANT APPROBATION DU PLAN DE GESTION DE
LA RESERVE NATURELLE NATIONALE DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES**

NOTICE DE PRESENTATION

1. Contexte

Le projet de décision ci-joint concerne l'approbation du plan de gestion de la réserve naturelle nationale de Saint-Quentin-en-Yvelines. Cette réserve créée par décret n°86-672 du 14 mars 1986 couvre une superficie de 87 ha, dont la moitié en eau. Elle se situe au sein de la base de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines et constitue une escale migratoire, un site d'hivernage et de reproduction sur lequel ont été observées près de 230 espèces d'oiseaux.

Le gestionnaire de cette réserve est le Syndicat mixte de la base de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines.

L'article L. 121-1 du code de l'environnement soumet à participation du public toute décision de l'État à caractère non individuel et ayant une incidence sur l'environnement : ce projet de décision fait donc l'objet d'une consultation du public.

2. Objet de la décision

Le plan de gestion a fait l'objet d'une approbation du Conseil national de protection de la nature (CNP) le 16 juin 2011. Cette instance consultative avait donné un avis favorable sous réserve de la prise en compte de plusieurs points tels que la signature du règlement d'eau ou la signature de la convention entre le SMAGER et le syndicat mixte de la base de loisirs.

Les recommandations du CNPN ont fait l'objet d'avancées significatives en 2013, qui se sont concrétisées notamment par la signature du règlement d'eau le 3 février 2014, de la convention entre le SMAGER et le Syndicat mixte de la base de loisirs le 25 avril 2013 ou par la réalisation de travaux sur la circulation des eaux dans les bassins.

Au vu de ces éléments, le plan de gestion peut désormais être approuvé.